



AVIS PUBLIC

Le rôle de la taxe sur les chiens – année 2022 – peut être inspecté durant 10 jours au secrétariat communal. Toutes les oppositions y relatives doivent être soumises au collège des bourgmestre et échevins pendant cette période. Date d'effet : 20 juillet 2022

Boulaide, le 18 juillet 2022

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire f.f.,


Jeff Gangler


Jeff Kinnen

